



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.419
18 décembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Onzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 43 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Chapitres relatifs aux activités économiques et
sociales de l'Organisation des Nations Unies
(chapitres 8, 18 (art. IV), 21, 22 et 26 à 29)

Union des Républiques socialistes soviétiques : Proposition

La Cinquième Commission

1. Approuve les recommandations et conclusions générales relatives aux activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies qui figurent dans le deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Assemblée générale (onzième session) [A/3160] et notamment celles qui sont énoncées aux paragraphes 15 à 21 de ce rapport, ainsi que dans la déclaration faite par le Président du Comité consultatif à la Cinquième Commission, le 11 décembre 1956 [A/C.5/690];

2. Invite le Secrétaire général à fusionner, en 1957, le Département des affaires économiques et sociales et l'Administration de l'assistance technique, étant entendu que le personnel libéré par cette réorganisation devrait servir essentiellement à renforcer les trois commissions économiques régionales, et à rendre compte à l'Assemblée générale des résultats de cette réorganisation.
